

Fédération Transports Routiers



Ministère chargé des transports  
Monsieur le Ministre  
246 boulevard Saint GERMAIN  
75007 PARIS

SAILLY sur la LYS le 24 novembre 2023

Monsieur le Ministre,

Les lettres se suivent et se ressemblent, mais une fois encore, nous attirons votre attention sur le mécanisme d'extension des accords conventionnels qui, pour notre fédération, demeure archaïque et totalement dénué de sens.

Comme nous vous l'avions indiqué en 2022, il est temps, Monsieur le Ministre, que le législateur s'empare du sujet afin de supprimer ce dispositif. Quand les syndicats de salariés négocient, ils le font pour l'ensemble des salarié(e)s sans notion d'appartenance à une organisation syndicale.

Dernièrement, les organisations représentatives du Transport Routier de Marchandises ont négocié un accord portant sur l'augmentation des grilles de salaires conventionnelles. Cet accord est applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Cette augmentation, qui est loin de la revalorisation nécessaire à l'épanouissement de notre profession, provoque, en raison de l'attente liée à la parution des décrets d'extension, une disparité, source de tension, d'incompréhension et d'amertume.

Dans l'attente d'une prise en compte de notre demande par le législateur, nous souhaitons vivement que des mesures soient prises afin d'entériner au plus vite les modalités d'extension de l'accord du 11 octobre 2023

Recevez, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Christophe DENIZOT  
Secrétaire Général